

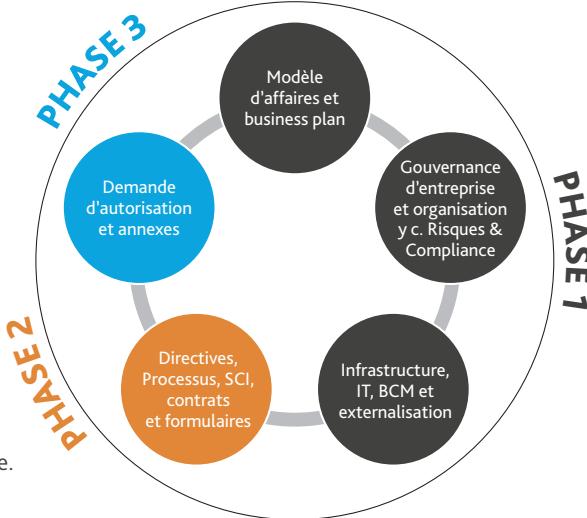
ACCOMPAGNEMENT POUR

LA REQUÊTE EN AUTORISATION AUPRÈS DE LA FINMA

Vous souhaitez obtenir une autorisation en tant que gestionnaire de fortune ou trustee? Nous connaissons les défis auxquels vous êtes confrontés ainsi que les attentes des autorités de surveillance. Investissez votre temps dans votre cœur de métier et faites confiance à notre expertise et notre longue expérience pour l'obtention de votre autorisation auprès de la FINMA.

Généralement, un projet de requête en autorisation se compose de 5 défis que nous vous proposons de maîtriser ensemble:

Votre autorisation en tant que gestionnaire de fortune ou trustee est indispensable pour la conduite future de vos affaires. Dans le cadre de la requête en autorisation, nous démontrons à la FINMA et l'organisme de surveillance choisi que votre établissement remplit l'ensemble des exigences légales et des attentes en matière de surveillance.



Nous vous accompagnons au cours des différentes étapes suivantes:

- Établissement d'un business plan en tenant compte des prescriptions réglementaires
- Adaptation ou établissement de l'ensemble de la documentation nécessaires pour la requête en autorisation, notamment:
 - Statuts, règlements, directives, descriptions de processus
 - Création d'un cadre de travail pour la gestion des risques (matrice des risques/inventaire des risques)
 - Système de contrôle interne (SCI)
 - Contrats, formulaires, check-lists en conformité avec les prescriptions actuelles des LEFin/OEFin et LSFIn/OSFin ainsi que les normes professionnelles
- Rédaction et dépôt de la demande d'autorisation et de ses annexes ainsi que compilation et préparation des autres documents requis pour la demande d'autorisation
- Échange et discussion avec les OS et la FINMA
- Clarification de l'ensemble des questions des OS et de la FINMA dès le dépôt de la demande jusqu'à l'obtention de l'autorisation; le cas échéant procéder aux adaptations nécessaires

CONTACTEZ-NOUS

Ilaria Santini

Responsable Asset Management
Suisse romande
Tél. 022 322 24 98
ilaria.santini@bdo.ch

Taulant Avdija

Responsable Regulatory & Compliance
Suisse romande
Tél. 022 322 24 93
taulant.avdija@bdo.ch

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET



bdo.ch/prestations-gdf

TENEZ-VOUS AU COURANT DES ACTUALITÉS

Abonnez-vous à nos publications spécialisées:
bdo.ch/inscription